

Travail pour le cours
« Législation et organisation des systèmes éducatifs »
de Mbo Gonda

1. Etablissement analysé

L'établissement choisi pour cette analyse est l'école « La Cime », Rue de Mérode 398 à 1190 Forest. Il s'agit d'un « établissement d'enseignement spécialisé » qui dispense un enseignement au niveau secondaire pour les types 1, 2 et 4.

2. Analyse du Projet d'établissement en fonction des sept objectifs de l'enseignement spécialisé

Objectif 1 : Aider chacun à définir et à atteindre son projet personnel

Pour aider le jeune à définir son projet personnel, la Cime vise tout d'abord au développement de sa personnalité tout entière, par le biais de l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être. L'école veut s'assurer du développement des aptitudes physiques et intellectuelles, de la préparation du jeune à la vie familiale et sociale et à l'exercice d'une profession compatible avec leur handicap. La Cime vise au déploiement du **projet personnel du jeune**, ainsi que de son **Plan Individuel d'Apprentissage** (prévu par la loi).

La Cime met aussi en place des **moyens pour aider** le jeune à atteindre son projet individuel. L'établissement souhaite que les élèves qu'elle accueille soient **acteurs de leurs apprentissages** afin de les rendre autonomes, responsables et créatifs. Il propose aussi aux jeunes d'apprendre à **s'autoévaluer**. Pour aider le jeune à définir son projet personnel, l'organisation en petites classes permet un **suivi plus individualisé** et l'école organise de nombreux ateliers créatifs et professionnels aussi divers que variés : artisanat, cuisine, vie quotidienne, boulangerie, jardinage, bois, terre, expression, danse, hippothérapie, natation, informatique, préparation à l'entreprise de travail adapté.

Le **large panel d'activités et d'ateliers** proposés ouvre l'esprit des élèves, leur permet d'**expérimenter** dans de nombreux domaines et les aide certainement à **choisir leur voie** personnelle de développement et d'épanouissement. L'encadrement nécessaire pour aider le jeune à construire son projet semble en place. Il semble que le Projet d'établissement respecte sur papier l'objectif 1 de la loi sur l'enseignement spécialisé.

Objectif 2 : Permettre à chaque élève de bénéficier d'un accompagnement pédagogique, paramédical, psychologique et social

Autour des élèves, le projet prévoit un partenariat au sein d'une **équipe pluridisciplinaire** composée de la direction, de **professeurs**, de **paramédicaux**, d'**agents PMS**, d'**éducateurs**, d'agents extérieurs ponctuels.

Concernant l'accompagnement **pédagogique**, l'objectif est rempli par la présence du corps professoral. Dans une moindre mesure peut-être, interviennent aussi des éducateurs spécialisés au sein de l'école. Des remédiations sont également prévues à l'école des devoirs de Forest.

Concernant l'accompagnement **paramédical**, il est simplement indiqué dans la composition de l'équipe la présence de paramédicaux et d'intervenants extérieurs ponctuels parmi lesquels se trouvent sans doute des paramédicaux. Le projet prévoit des rééducations individuelles et/ou collectives en logopédie et en kinésithérapie. Il n'y a pas de précisions sur leurs interventions et la fréquence de celles-ci.

Concernant l'accompagnement **psychologique**, le projet d'établissement prévoit une collaboration avec des services professionnels extérieurs tels que le C.P.M.S. (Centre Psycho Médico Social) Spécialisé libre d'Uccle, le centre P.S.E. (pour la Promotion de la Santé à l'Ecole) libre d'Uccle et le C.E.F.A (centre d'Education et de Formation en Alternance) d'Ixelles-Schaerbeek). Les éducateurs spécialisés, mais également l'ensemble de l'équipe, jouent certainement un rôle dans l'accompagnement psychologique des jeunes.

Concernant l'accompagnement **social**, il est assurément porté par les éducateurs spécialisés en collaboration avec les autres acteurs de l'école (professeurs, agents pms, intervenants extérieurs).

La Cime prévoit dans son Projet d'établissement les quatre types d'accompagnement prévu par l'objectif 2 de la loi. S'agissant d'une école, nous pouvons penser que l'accompagnement pédagogique est performant. Concernant l'accompagnement paramédical, psychologique et social, le projet l'évoque mais ne donne pas de précisions sur les modalités de cet accompagnement. Il est plutôt question de partenariat, d'intervenants extérieurs, etc. Nous sommes en droit de nous interroger sur la teneur des interventions professionnelles et sur leur fréquence.

Objectif 3 : Assurer à chaque élève de façon individualisée une large éducation de base en fonction de ses besoins et de ses potentialités.

Dans le premier point de ce travail, nous avons déjà décrit ce qui permet au jeune de concevoir un projet personnel et individualisé. Nous allons préciser ici ce qui concerne l'éducation, non l'instruction, dans le respect des besoins et potentialités de chacun.

L'établissement, dans un encadré en première page de son projet et en gras dans le texte, établit comme objectif prioritaire de tenir compte des besoins éducatifs spécifiques de

chacun. Il souhaite faire de **l'élève un acteur de son devenir**, l'aider à **découvrir et développer** au mieux ses dons, **son potentiel** d'autonomie, son intégration harmonieuse dans la vie sociale et, si possible, le conduire vers une intégration professionnelle. La priorité est mise sur la communication, la socialisation, l'autonomie et les apprentissages cognitifs et professionnels. L'épanouissement de la personne est mis en avant.

A travers diverses activités, les **initiatives personnelles sont encouragées** (respect de l'environnement par exemple) ainsi que l'intégration de la personne dans des projets collectifs, des réunions de coordination ou de concertation.

Le Projet d'établissement accorde beaucoup d'importance à ce 3^e objectif défini par la loi. Nous supposons qu'il est principalement soutenu par les éducateurs spécialisés engagés dans l'établissement avec l'aide de l'ensemble du corps professoral.

Objectif 4 : Observer et évaluer de façon continue l'évolution de chaque élève.

D'entrée de jeu, le projet d'établissement se veut « **différencié et ajusté** ». Le terme « ajusté » peut laisser penser que l'évolution de l'élève sera régulièrement revu, sans certitude aucune.

Il est prévu dans le projet que les apprentissages cognitifs et professionnels soient sanctionnés par les diplômes ou certifications adéquats (attestation de compétences, certificat de qualification professionnelle, certificat d'étude de base, certificat d'enseignement secondaire inférieur). Cela suppose le suivi régulier des élèves afin de sanctionner leurs compétences nouvellement acquises.

Est encore prévu un « projet personnel du jeune » en plus du PIA. Nous supposons que ce projet est suivi et réévalué régulièrement. Aucune indication n'apparaît néanmoins à ce sujet dans le projet de l'établissement.

Est prévu également dans le projet d'établissement le Plan Individuel d'Apprentissage, sans plus de précisions. Si les prescriptions légales sont respectées, ce PIA est sensé être ajusté régulièrement par le Conseil de classe à partir des observations pluridisciplinaires des différents intervenants. Les progrès et les résultats des élèves devraient dès lors être évalués trimestriellement.

Enfin, le projet prévoit aussi pour les élèves un apprentissage à l'**autoévaluation** et des **remédiations**, ainsi qu'un travail par compétences suivant les programmes, avec des **évaluations formatives et régulières**.

Objectif 5 : Trouver pour les enfants inadaptés, une voie d'intégration dans la société qui leur est propre

Un autre objectif essentiel est de trouver pour les enfants inadaptés, une **voie d'intégration dans la société** qui leur est propre, ceci afin de leur donner des chances dans leur future vie d'adulte. C'est aller au-delà de l'assistance, en recherchant l'intégration familiale,

professionnelle et sociale. De cet objectif découle donc l'idée d'organiser un enseignement adapté aux différentes formes de handicap.

La Cime vise à intégrer ses élèves dans la société grâce à une pratique centrée autour de la **communication**, la socialisation, l'autonomie et les apprentissages cognitifs et professionnels (forme 2) et en **dotant les élèves d'outils** qui leur permettront de s'intégrer en toute autonomie dans la société et le monde du travail tout en veillant particulièrement à l'épanouissement de la personne (forme 3).

La Cime propose des **rééducations et des activités groupées** qui requièrent la participation de tous: conseil des élèves, pédagogie du projet, collaboration active aux projets collectifs et aux journées « Portes Ouvertes ». Elle encourage les initiatives en matière de respect de **l'environnement** et d'**éducation au civisme et à la citoyenneté**. Mais aussi, la participation à l'organisation de classes vertes ou de dépaysement: partir près ou loin, hors des habitudes familiales et scolaires pour découvrir des horizons nouveaux et vivre la solidarité en équipe.

Les jeunes sont sensibilisés aux rythmes différenciés, à l'interdisciplinarité, au **travail en équipe**, en cohérence par cours et par phases en favorisant les lieux de concertation et les projets collectifs, les réunions de coordination entre les membres de l'équipe éducative.

L'éveil spirituel, l'utilisation des technologies informatiques et autres **savoir faire et savoir être** ont pour but de permettre aux jeunes d'acquérir les outils nécessaires qui leur permettront soit de réintégrer l'enseignement ordinaire, soit d'intégrer le monde du travail selon les secteurs de services aux personnes, économies, construction et agronomie enseignés à l'école. La Cime œuvre pour qu'ils apprennent à découvrir et à mieux connaître le monde et les personnes qui les entourent en leur proposant des activités qui ont du sens pour eux et pour autrui.

Pour mener à bien ce projet, la Cime souhaite la **présence active des parents** aux réunions de parents ainsi qu'aux rencontres personnalisées avec les membres de l'équipe, chaque fois que nécessaire ; un suivi de la communication par le journal de classe; un intérêt à la scolarité de leurs enfants, notamment via les journées « Portes Ouvertes », une participation à la vie de l'école par la pérennisation d'un conseil de participation et d'une association des parents.

Cet objectif 5 est particulièrement développé dans le projet d'établissement, par le biais de différentes activités (autant au sein de l'établissement scolaire qu'à l'extérieur). La Cime respecte et œuvre pour l'intégration de la personne à besoins spécifiques dans la société. Le fait également d'insister sur la présence et la participation des parents favorise aussi l'intégration du jeune dans sa famille.

Objectif 6: Répondre aux besoins des enfants par le développement de leur épanouissement, par une éducation valorisante basée sur la réussite plutôt que sur l'échec.

La Cime met au maximum en valeur le potentiel de chaque élève, dont les **développements** personnel, affectif, psychomoteur, artistique, spirituel, culturel, relationnel, considérés

comme étant en **constante évolution**. Ces compétences offrent une possibilité de passer en fin de parcours scolaire, du plein exercice à la formation en alternance, dans un cadre social et/ou professionnel adapté. Les formateurs les accompagnent pour qu'ils puissent s'installer en toute autonomie dans la société et le monde de travail, tout en veillant particulièrement à l'épanouissement de la personne.

L'élève est encouragé à **prendre des initiatives** en matière de respect de l'environnement, d'éducation au civisme et à la citoyenneté, de bien-être physique, de **participation** à des tournois et des rencontres, d'éducation à la santé et à l'hygiène, d'éducation à la vie affective et relationnelle, d'éveil artistique et culturel (sorties à vocation pédagogique, visites d'expositions, d'entreprises, de musées, théâtres, spectacles, ateliers artistiques et créatifs), pour connaître mieux le monde, les personnes et aider au développement de la personnalité, du savoir, du savoir-faire et du savoir être.

Le projet encourage la prise d'initiative et propose différents types d'activités pour permettre aux jeunes de développer leurs compétences dans divers domaines pour à terme, réintégrer l'enseignement ordinaire ou être en mesure de s'intégrer professionnellement dans la société. On peut supposer que le fait que le terme « encourager » soit plusieurs fois utilisé réponde à cet aspect de valorisation basée sur la réussite. On peut également imaginer que par le biais du projet individualisé et de son suivi, les intervenants puissent mettre en avant les progrès du jeune, toutefois, cela n'est pas précisé dans le projet pédagogique.

Objectif 7 : Mettre les enfants dans les meilleures conditions afin qu'ils se sentent bien dans le milieu scolaire, qu'ils « se réconcilient » avec l'école et donc, qu'ensuite, ils puissent s'intégrer dans la société.

L'organisation de **classes peu nombreuses** pour des élèves ayant besoin d'un encadrement et d'un **suivi individualisé** ainsi que la **participation intégrante du jeune dans la vie de l'école** (organisation du voyage de classe, des journées portes ouvertes...) permettent à l'élève de se sentir impliqué dans l'école, d'y avoir une place et donc de renouer avec celle-ci et plus largement avec la société vers laquelle la Cime aura pu lui ouvrir les portes par le biais d'**activités extérieures** et d'**intégration professionnelle**.

Le projet de la Cime insiste sur l'implication de chaque jeune dans son école, offre la possibilité de réaliser des activités en dehors de l'établissement (dont certaines organisées par les jeunes) et met tout en œuvre pour leur donner à chacun les outils afin d'assurer leur intégration professionnelle. Ces aspects définis dans le projet répondent ainsi au 7^e objectif de l'enseignement spécialisé prévu par la loi.

3. Conclusion

En conclusion, le projet pédagogique de la Cime répond aux sept objectifs de l'enseignement spécialisé prévus par la loi. Toutefois, certains objectifs mériteraient, à notre sens, d'y être davantage développés et précisés.